

SERVICE D'INVESTIGATION,
D'ORIENTATION ET D'ACTION
EDUCATIVE
« SIOAE 93 »



RAPPORT D'ACTIVITE

2

0

0

9

**SERVICE D'INVESTIGATION D'ORIENTATION
ET D'ACTION EDUCATIVE EN MILIEU OUVERT
« S.I.O.A.E.93 »**

CONTACT :

ACCES :

<p>SIOAE 93 154 avenue Jean Jaurès 93000 BOBIGNY Téléphone : 01.48.32.80.00 Télécopie : 01.48.95.86.21 e-mail : <u>dir.sioae93@avvej.asso.fr</u></p> <p>Antenne A.E.M.O. 1 avenue Antoine Bourdelle ZA de Chanteloup 93600 AULNAY SOUS BOIS Téléphone : 01.48.19.98.90 Télécopie : 01.48.68.38.76 e-mail : <u>csaulnay.sioae93@avvej.asso.fr</u></p>	<p>Métro : Station « Bobigny Préfecture » Autobus : Nombreuses lignes jusqu'à la Préfecture. Tramway : Bobigny/St Denis-arrêt Libération.</p> <p>RER B : Gare d'Aulnay/Bois et Bus 613-arrêt Chanteloup T4 : Gare Rougemont Chanteloup</p>
---	---

ACCUEIL :

Filles et garçons de 0 à 18 ans et jeunes majeurs (18-21 ans).

Effectif :

- I.O.E. 202
- A.E.M.O. ou A.E.D. 350

MISSION :

Le Service comprend **trois** types de prise en charge :

- **L'I.O.E.** (Investigation et Orientation Éducative) : d'une durée de 6 mois.

Elle doit éclairer le magistrat sur une situation difficile et permettre, éventuellement, d'entreprendre une action éducative.

- **L'A.E.M.O.** (Action Éducative en Milieu Ouvert) consiste en une aide de longue durée (de un à deux ans environ).

▪ **L'A.E.D.** (Aide Éducative à Domicile) : Accompagnement éducatif dans le cadre d'une mesure contractuelle administrative.

L'activité se répartit sur l'ensemble de la Seine Saint Denis selon les besoins, en liaison avec les magistrats ou avec les Inspectrices de l'Aide Sociale à l'Enfance du département.

On peut distinguer plusieurs modalités d'intervention :

- Les entrevues au Service
- Les visites à domicile
- Les contacts directs avec le jeune
- Les différentes activités de loisirs (clubs, sorties, etc...).

Tous ces modes d'approche amènent les différents membres des équipes psycho éducatives à se retrouver dans des réunions de travail pour évaluer leurs interventions : réunions de présentation, études de cas, bilans, supervision, ou pour faire le point de leur action : synthèses ou rencontres avec les partenaires, réunions avec des juges pour enfants, etc...

AGRÉMENTS – HABILITATIONS

- Aide Sociale à l'Enfance
- Justice

STRUCTURE :

Directrice : **Madame BESANÇON-FAUGERE**

2 Chefs de service éducatif, 1 pédopsychiatre, 5 psychologues, 17 éducateurs spécialisés, 2 assistantes sociales, 1 monitrice éducatrice, 1 comptable, 1 aide comptable, 4 secrétaires, 3 agents de service.

Année 2009 au S.I.O.A.E. 93

Agitée, remuée, mouvementée, effrénée sont des qualificatifs employés les années précédentes pour définir en introduction l'activité du service.

Quels mots pourraient au mieux résumer cette année 2009 ?

Les premiers nous venant à l'esprit : animé, enlevé, coloré.

Animés, les débats le furent et l'impulsion ne fit pas défaut pour insuffler les transformations !

Enlevé ou rythme accéléré des événements inattendus, imprévisibles, parfois déroutants voire préoccupants !

Coloré ou une énergie haute en couleurs pour contrecarrer la grisaille ambiante !

Bref, une année qui une fois de plus n'a pas été « un long fleuve tranquille » !

Le SIOAE93 a été soumis au remous extérieurs comme toute organisation en interaction avec son environnement plus ou moins proche.

Les différentes options prises par nos gouvernants, les lois successives quant à la justice des mineurs et la réforme de la carte judiciaire, celles de la protection de l'enfance, la refonte de la Convention Nationale 66, le département de Seine Saint Denis qui affiche depuis 1999 un accroissement de la population juvénile et dans les mêmes temps un contexte économique et social de plus en plus difficile, ne sont pas sans répercussion sur un service aussi humble soit-il !

Nous avons dû cette année faire face à des obstacles de taille:

- Celui des vacances de postes et des recrutements non réalisés:
Les écarts de salaires entre différents secteurs (public et conventionnel) ne favorisent pas le désir ou la possibilité de mobilité, le travail en milieu ouvert n'est pas attractif sur le plan salarial car il est sans autres avantages (Par mois, 1300€ net à peine pour un éducateur ou assistant social diplômé, après trois années d'études). La refonte de la CN66 freine également les candidats à l'emploi. C'est un travail ardu, qui traite des situations très complexes de mineurs et de familles (précarité, pathologies mentales, conflits inextricables et emprises infernales, etc.), dans un temps imparti très restreint pour réaliser le travail attendu, avec des contraintes de plus en plus importantes en terme budgétaire, de sectorisation, de procédure entravant par exemple, la possibilité de trouver des lieux de vie adaptés à certains mineurs.
- Celui des mesures en attente :
Cette année est marquée par une « flambée » du nombre des mesures d'I.O.E. entraînant des délais pour leur prise en compte, et, un chiffre toujours important des mesures en attente en A.E.M.O. dans le département de Seine Saint Denis et dans les autres départements de l'île de France. Et pourtant, s'agissant du SIOAE93, le nombre des Mains Levées des mesures d'Aide Educative ordonnées par les magistrats est en hausse de 18% en comparaison avec l'année 2008 et la majorité des A.E.M.O. (78%) ne dépassent pas deux ans.
Est-ce la conséquence de la volonté de restreindre le champ d'intervention de la Protection Judiciaire de la Jeunesse en la désengageant des mesures civiles pour ne lui laisser que le secteur pénal ?
Est-ce la résultante d'une dégradation du contexte social ?
Celle des moyens qui se rationalisent, se rationnent (transferts de charge entre l'état et le département qui tardent, choix des élus quant à la ventilation des dépenses pour l'action sanitaire et sociale)?
Ou encore les effets de la réforme de la protection de l'enfance qui propose de réserver aux mesures judiciaires les situations les plus dégradées, les plus chronicisées, celle où les précédentes interventions ont échoué, celle où la collaboration des familles n'est pas acquise ?

Ce contexte met les Juges des Enfants et, par la même, les services habilités, face à une incohérence du système de protection de l'enfance puisqu'ils prennent des décisions qui sont inappliquées et non exécutées faute de moyens car, dans le département de Seine Saint Denis, les 3 associations habilitées pour les I.O.E. et A.E.M.O. ont toutes trois été en suractivité au cours de l'année et n'ont pu répondre, dans les temps, à la demande du Tribunal pour Enfants.

Il a aussi pour conséquence directe la perte de crédibilité du cadre judiciaire qui ne peut tenir ses engagements face aux mineurs en danger et à leurs proches, une désorganisation du travail d'élaboration faite avec les familles car l'espace-temps se réduit ou devient à contrario défavorable. Le texte de Monsieur Lemaître développe ci-après, cette thématique.

- Celui du surcroît de travail, relié aux points précédents :
Compte tenu de la pression à l'externe des Juges pour Enfants, celle des familles ou des partenaires qui attendent notre intervention et comprennent parfois difficilement que nous ne puissions pas répondre présent. La pression aussi des collègues à l'interne qui, ayant la connaissance des situations des mineurs et pour éviter la perte de sens du travail entamé en I.O.E. et à réaliser à la suite en A.E.M.O., tentent d'obtenir de la directrice de réduire l'écart entre la décision judiciaire et la prise en charge. Compte tenu enfin de la nécessaire solidarité des membres des équipes pour réaliser le travail entamé par d'autres, absents, l'activité a été réalisée (100% en I.O.E.) ou quasi (99,14% en A.E.M.O.) avec des postes en moins (3 postes occupés partiellement et non remplacés pour 0,66 ETP en I.O.E. et 4 postes temporairement vacants non comblés dans leur totalité pour 1,20 ETP en A.E.M.O.)

Insatisfaction, tensions, fatigue des différents professionnels n'ont cependant pas entamé le travail de qualité réalisé tout au long de l'année auprès des 724 jeunes et de leurs familles reçues au SIOAE93 (202 dans le cadre de l'I.O.E. et 522 dans le cadre de l'A.E.M.O.).

Leur suivi en binôme pour une partie d'entre eux (63% en I.O.E. et 40% en A.E.M.O.) n'a pas cessé malgré la surcharge de mesures, l'intérêt du mineur restant prépondérant comme le montre l'article de Madame Jacques.

Les activités socio éducatives (Aqua Boulevard, accro branche, parcs animaliers, fabrication et partage de goûters pour les petits ou les plus grands, spectacle de cirque, pique nique et découverte de Paris, expositions du musée de la Villette, la Géode, Galerie de la Découverte, visite d'Amiens et de ses hortillonnages etc.), proposées aux enfants, aux adolescents et à des familles monoparentales (pour lesquels le cadre de l'entretien à domicile ou au service ne suffit pas) par les deux équipes d'A.E.M.O. n'ont pas non plus diminué.

Au contraire, cette année s'est mis en place un atelier « Image de soi » dont les instigatrices, Mesdames Balen et Nicot, déroulent ci-dessous l'intérêt pour les participantes.

Mais comme elles le soulignent, ce type d'intervention demande du temps aux organisateurs, temps qui n'est pas extensible et qui a pu freiner la création d'autres types d'actions collectives régulières.

En effet, cette année encore, le SIOAE93 dans son entier a été soumis à un rythme très soutenu. Nous avons commencé par faire, avec les différentes équipes, le bilan de la « permanence d'audience » instaurée en 2008.

En tenant compte des différents paramètres interférant dans notre activité, nous avons, au final, décidé de revenir au fonctionnement originel de ce service, c'est-à-dire la participation aux audiences des travailleurs sociaux ayant eux-mêmes conduit les mesures d'I.O.E. ou d'A.E.M.O. et ce, à partir de septembre 2009. Bien évidemment, la présence des cadres est maintenue dans les situations spécifiques et déterminée en équipe.

Dans l'intermédiaire, les chefs de service ont animé des groupes de travail avec les trois équipes pour travailler la question de la représentation et de la posture institutionnelle dans le cadre de cette prestation, position qui interrogeait certains, suscitait de l'inquiétude chez d'autres.

Par ailleurs, des temps de réflexions collectives ont été également menés par les deux chefs de services avec les équipes d'I.O.E. ou d'A.E.M.O. sur différentes thématiques (l'Aide Educative à Domicile, l'I.O.E. et ses fondamentaux, les actions collectives en A.E.M.O. etc.)

Par ailleurs, devant l'insatisfaction des intervenants en I.O.E. qui faisaient valoir un sentiment d'isolement, un manque de temps partagé avec la chef de service (pour mémoire, le temps

imparti de chef de service pour 202 mesures d'I.O.E. est de 0,50 équivalent temps plein), nous avons, pour tenter d'y répondre et faire face à l'inégalité de la masse de travail sur les sites de Bobigny et d'Aulnay sous Bois, mis en place la «co-animation» de l'équipe d'I.O.E. par les deux chefs de service.

Ce fonctionnement s'est avéré inopérant et a provoqué en retour une sensation de solitude croissante de l'équipe d'A.E.M.O. installée à Aulnay sous Bois, un manque de temps communs avec la chef de service en place malgré tous ses efforts pour se rendre disponible.

La création de l'antenne d'A.E.M.O. sur un second site, l'augmentation du nombre des mesures d'A.E.M.O. a bousculé l'organisation établie de longue date au SIOAE93. Bouleversement amplifié aussi par les mouvements du personnel¹ et l'arrivée de nouveaux psychologues, éducateurs et secrétaire qui demande une attention particulière pour les salariés en place.

Cette situation a conduit l'équipe de direction, avec temporairement l'appui technique d'un attaché de direction de l'AVVEJ, à répertorier et quantifier les différents temps de réunions nécessaires, les temps d'écriture et de correction des rapports et autres écrits, les temps moyens de rencontres avec les mineurs et leurs familles, les temps consacrés aux audiences, aux premiers rendez vous, le temps réel de travail, etc. Le nombre de mesures d'I.O.E. et d'A.E.M.O. attribuées par secteur juridique et par commune depuis trois ans.

Toutes ces données nous ont aidés à penser la réorganisation du SIOAE93.

Ainsi, en septembre, nous avons fait le choix de redéployer en 2010 l'équipe d'I.O.E. sur les deux sites.

Sans changer les attributions et les missions des salariés, cette nouvelle configuration permettra de :

- ❖ Equilibrer le nombre des mesures, selon leur provenance géographique, par site (175 mesures d'A.E.M.O. et 101 mesures d'I.O.E.), celui des intervenants et des secrétaires.
- ❖ Construire une équipe par site, animée par un chef de service à temps complet.
- ❖ Accroître la disponibilité des chefs de service pour enrichir le travail clinique, les réflexions entre les différents intervenants, leur implication dans l'institution et en direction des partenaires.
- ❖ Favoriser les échanges entre les intervenants en I.O.E. et en A.E.M.O. (rappelons que cette année 52% des I.O.E. ont été suivies de mesures d'A.E.M.O.) pour améliorer, par des temps de réflexion croisés, les réponses à apporter aux mineurs.
- ❖ Faciliter l'accès à notre service des mineurs et de leurs proches et ainsi mieux les accueillir.

Cette décision a suscité de nombreuses et vives réactions, des incompréhensions et de l'opposition. Ainsi, en octobre, nous avons été contraints de désigner quatre des membres de l'équipe d'I.O.E. qui occuperont, en avril 2010, leur poste sur le site d'Aulnay sous Bois.

Cette année encore, avec l'ensemble des secrétaires nous avons tenu un rythme régulier de réunions, parfois communes avec les salariés du pôle comptabilité, pour améliorer les procédures de travail.

Nous tenons à cet endroit rendre un hommage à ce corps professionnel qui se trouve à l'intersection de toutes les demandes et attentes, qu'elles émanent du public, des partenaires ou des salariés du service et qui se doit avec diplomatie, répondre, surseoir, tempérer, accueillir, tout en devant remplir les nombreuses tâches qui lui incombent (par exemple, corriger et mettre en forme, en 2009, plus de 1100 rapports, notes d'information ou de situation, demande d'aides financières, etc.).

Par ailleurs, l'équipe de direction a déployé beaucoup d'énergie pour animer l'institution, lui faire traverser les changements nécessaires, faire vivre le collectif, réaffirmé la logique du travail, les principes forts de la relation éducative, consolider les équipes malgré les difficultés de recrutement, porter toujours plus d'attention à l'intérêt du mineur.

C'est avec le concours du cabinet IDACT, que nous avons repris le cours de l'évaluation interne durant sept journées de travail avec l'ensemble des salariés.

Les principes étaient de :

¹ CF. le tableau « Mouvement du personnel »

- Privilégier les aspects fondamentaux de la qualité des évaluations.
- Promouvoir le niveau d'exigence de notre équipe dans la recherche de résultats au bénéfice des personnes accueillies.
- Favoriser une exploitation dynamique.
- Garantir l'implication de tous les professionnels à toutes les étapes.

La démarche s'est structurée autour de trois entrées :

- Les prestations du service et le projet individuel
- Le projet d'établissement
- La prévention du risque

Un document intermédiaire a été établi en fin d'année et transmis au Conseil d'Administration de l'association.

Ce travail sera finalisé à la fin du premier semestre 2010 et sera présenté de nouveau par la directrice à une commission d'étude de l'AVVEJ composée de membres du Conseil d'Administration et du directeur général.

Par la suite, il sera réactualisé chaque année pour rendre compte des améliorations et évolutions régulières dans notre service.

Toujours à l'interne, il nous semble important de noter ici qu'il y a eu, tout au long de l'année, une réelle mobilisation d'une grande partie des salariés, tous corps professionnels confondus, pour marquer une opposition certaine à la réforme de la Convention Nationale 66 et soutenir la volonté d'engager des négociations.

Du côté du Tribunal pour Enfants, nous avons participé à deux réunions à l'initiative des magistrats, avec les responsables de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, de l'Aide Sociale à l'Enfance et des responsables des services habilités, pour échanger à propos des mesures en attente, du désengagement au civil de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de ses conséquences, et de dégager, là aussi, des axes de mobilisation.

Nous nous sommes aussi engagés dans différents groupes de travail et comités techniques rassemblant un panel de professionnels du département de Seine Saint Denis, mis en place dans le cadre de la démarche d'actualisation du deuxième schéma départemental de protection de l'enfance qui devra en 2010, « pour l'ensemble des acteurs concourant à la politique publique sur le territoire départemental » devenir « un véritable cadre de référence dans l'exercice de leurs missions »²...

Nous avons également pris part à des réunions bimestrielles, organisées par l'inspectrice de l'Aide Sociale à l'Enfance responsable des services habilités, où étaient portés au débat, avec les directeurs, des sujets traversant nos différentes structures (les mesures en attente et la prise en compte des situations des mineurs dans cette période, les mesures Jeunes Majeurs, la mise en place des Aides Educatives à Domicile, les relations et procédures entre les différents secteurs de l'ASE et les SIOAE, présentation de la CRIP etc.).

L'année 2009 a été aussi jalonnée de réunions avec des partenaires tels que l'association « Nord Ouest », espace de socialisation établi à Saint Denis, de réunions ou déjeûners débats avec le Juges des Enfants etc.

Du côté de l'AVVEJ, nous avons participé humblement au séminaire organisé par un collègue de professionnels et d'administrateurs de l'association à Blainville sur Mer sur le thème de « L'individu, le collectif : comment faire société ? ».

Au cours de ces « trois journées marathon » nous avons entendu de nombreuses conférences à la teneur très différente, participé à des ateliers fabriquer par les équipes des établissements de l'association, échanger avec d'autres professionnels ou administrateurs de l'AVVEJ, partager des temps conviviaux et, pour le coup, le collectif était bel et bien à l'œuvre !

² Extrait de la lettre d'information n° 2. décembre 2009 .Pascal Popelin, Vice président du Conseil Général de la Seine Saint Denis chargé de l'enfance, de la famille et de la santé.

Avant de mettre le point final à ce compte rendu de l'activité 2009, nous tenons à nous rappeler de Rosa Leseurre, notre consœur, directrice du Foyer Educatif « l'Oustal », décédée le 19 septembre 2009 avec laquelle nous avons partagé de nombreux conseils de direction, commissions techniques, supervisions et autres temps de travail dans le cadre de l'AVVEJ.

Monique BESANÇON-FAUGERE
Directrice

MOUVEMENTS DU PERSONNEL :

En A.E.M.O. :

Educateurs Spécialisés :

A noter cette année plus de 16 mois de vacance répartis sur 4 postes.

- 2 mi temps thérapeutiques de 3 et 4 mois ont été remplacés par une éducatrice spécialisée.
- 1 poste vacant occupé par une éducatrice spécialisée fin janvier
- 1 départ début juin remplacé par une éducatrice spécialisée le 1^{ier} septembre
- 1 congé maternité dès le début de septembre non remplacé
- 1 départ à mi temps fin octobre non remplacé

Psychologues/ psychiatre :

- 1 congé maternité remplacé par 2 psychologues suivi d'un congé parental partiel (20%) remplacé
- 1 départ en retraite du pédopsychiatre au 31 décembre 2009.

En I.O.E. :

Educateurs spécialisés :

- 1 départ fin janvier remplacé fin février par un éducateur spécialisé
- 1 congé maternité début avril non remplacé
- 2 congés parentaux partiels non remplacés (2 fois 20%)

Psychologues/ psychiatre :

- 1 départ en retraite du pédopsychiatre au 31 décembre 2009.

Administratif :

- 1 congé parental à 20% d'une secrétaire, remplacé, puis à compter du mois de septembre à 30% remplacé partiellement
- 1 comptable licenciée fin octobre remplacée partiellement courant décembre.

DISCONTINUITÉ DES MESURES EDUCATIVES EN JUSTICE DES MINEURS

Il n'est pas nouveau de déplorer le manque des moyens en matière de protection des mineurs. L'ensemble des instances concernées par cette question en a déjà fait maintes fois le constat depuis plusieurs années. Les Juges des Enfants regrettent que les mesures qu'ils ordonnent ne puissent pas s'exercer avant plusieurs mois. Dans notre service, la période d'attente est de deux à trois mois, voire plus, pour 58 % des mesures d'I.O.E (non prorogées dans 22 % des cas, leur durée varie alors en fonction du temps restant) et pour 42 % au moins des mesures d'A.E.M.O. La raison que nous invoquons à cette attente, comme d'autres services existants, est notre surcharge ainsi que notre manque de disponibilité pour mettre en œuvre ces mesures dans un délai raisonnable.

Deux types de retard sont rencontrés le plus souvent : d'abord le retard dans l'exercice des mesures d'Investigation et d'Orientation Educative et en second lieu le retard dans l'exercice des mesures d'Action Educative en Milieu Ouvert. Il s'agit en fait du temps d'attente entre la fin de l'I.O.E et le début de la mesure d'A.E.M.O consécutive. Une attente au début de chacune des mesures peut être vécue successivement par la même famille.

Ce délai d'attente de quelques mois n'est pas sans risque, dont celui notamment dans les I.O.E, d'un discrédit de l'autorité des Magistrats : autorité pourtant si nécessaire aux personnes concernées. Une perte de la valeur des décisions judiciaires tient parfois au fait qu'il existe parfois une contradiction entre le niveau d'exigence de ces décisions (justifié d'ailleurs par le

danger encouru) et leur non application pendant des mois dans la réalité. Cette carence symbolique est loin d'être sans conséquence sur la problématique de ces personnes et sur l'exercice des mesures prises par les Juges lorsqu'elles vont être mises en œuvre.

Une investigation a pour but d'évaluer la situation signalée, de comprendre le fonctionnement familial, d'éclairer le Magistrat sur la personnalité des parents et des enfants concernés afin de proposer des orientations de travail. Cette investigation ne se fait jamais sans l'apport d'un cadre de travail et d'une écoute par les professionnels mais aussi sans l'implication et la participation des personnes suivies. Au final, quelque chose se transforme malgré les résistances, les réticences ou les oppositions plus ou moins fortes d'un bon nombre d'entre elles. Bien souvent ces personnes vont changer parce qu'elles ont été entendues dans leur difficultés, leur conflits, leur troubles... et que la mesure leur a permis d'exprimer leurs paroles et leurs souffrances parfois incommensurables.

Lorsque l'I.O.E conclut à une suite en A.E.M.O, il est parfois très difficile d'annoncer à ces personnes que la mesure sera exercée par d'autres intervenants, sauf à préciser le fonctionnement de l'institution et la règle de séparation des deux activités dans le service.

Il est bien plus difficile encore de leur dire qu'il y aura un temps d'attente d'au moins deux mois avant le début de l'intervention. Sur ce point, nous manquons d'arguments, si ce n'est d'évoquer une nouvelle fois l'insuffisance des moyens qui n'a généralement pas de sens pour elles.

Dans nos pratiques, le moment du passage entre l'I.O.E et l'A.E.M.O confronte les personnes à un autre risque qui s'inscrit dans la temporalité. Nous constatons régulièrement combien la rupture de la continuité des prises en charge est vécue difficilement par elles. Ce phénomène est d'autant plus repérable que les situations sont aiguës et font appel à des notions d'urgence, de violence, de danger... Dans le cas des adolescents en crise, par exemple, il peut exister d'emblée une forte demande d'aide de leur part, suivie pendant la période d'attente d'une perte d'espoir accompagnée d'aggravation due à l'arrêt de la prise en charge.

D'autres formes de situations deviennent très sensibles pendant l'exercice même de l'investigation, parce que celle-ci est venue toucher les points douloureux, ou les modes de défense des uns et des autres, au niveau individuel conjugal et/ou familial. Ce travail commencé avec ces personnes pendant le temps de l'I.O.E mériterait d'être repris et poursuivi sans tarder.

L'attente d'une mesure de suite pendant une durée trop importante comporte dans certains cas, en effet, le risque d'un repli et d'un retour à des fonctionnements antérieurs. D'un point de vue symbolique, il n'est pas indifférent que les objectifs de travail préconisés dans l'I.O.E soient mis en œuvre dans un délai raisonnable par l'A.E.M.O. Il faut aussi considérer le respect des personnes humaines, l'attention qu'on leur porte à partir des réponses que nous donnons.

La discontinuité du cadre d'intervention pendant le travail éducatif et/ou le travail psychologique peut venir sommer la question de la discontinuité des liens existant chez les personnes concernées par les mesures. Elle peut sans crier gare, réactiver en elles, les failles narcissiques, les troubles de l'attachement, enfin toutes sortes de blessures qui leur sont associées et ne vont pas manquer de se manifester.

Au moment de la reprise de l'intervention, la relation d'estime et de confiance, construction fragile sur laquelle se fonde le travail des professionnels, sera d'autant plus difficile à rétablir que les manifestations des troubles auront été bruyantes pendant son interruption.

De nombreux exemples de ce que nous avançons pourraient être développés, ce qui nous conduirait vers un travail plus technique. Mais pour l'heure, nous souhaitons surtout attirer l'attention de nos lecteurs sur nos difficultés rencontrées de plus en plus fréquemment, lorsque les contraintes administratives et économiques pesant sur notre travail ont des répercussions regrettables sur nos pratiques et qu'elles deviennent contre-productives.

Christian LEMAÎTRE
Psychologue

LE TRAVAIL EN BINOME

Dans notre mission de la protection de l'enfance, nous sommes amenés, de par les textes de Loi, à porter un regard pluridisciplinaire sur les familles que nous rencontrons afin de nous ajuster au mieux à leur situation de souffrance, en fonction de notre savoir être et de nos savoir-faire.

Ce que nous nommons prosaïquement « *le travail en binôme* » est un travail en « co-intervention active » où il s'agit d'être deux professionnels dans la rencontre avec les personnes.

De cette façon, ce co-travail dynamique permet à chacun d'entre nous (éducateur spécialisé, assistante sociale et/ou psychologue) de pouvoir dire quelque chose de ce qui se passe dans les attitudes des familles et les contre attitudes des intervenants.

En effet, nous constatons que certains entretiens nous amènent à ressentir un sentiment de malaise, d'insatisfaction et de frustration.

Nous avons alors perçu que la force du système familial ou « *la danse de la famille* » nous entraîne avec lui et que nous sommes nous-mêmes pris dans ce fonctionnement sans pouvoir nous en dégager et essayer alors de communiquer sur ce que la famille met en jeu et sur ce qu'elle ressent.

Cet entretien à deux permet dans l'après-coup de la rencontre avec la famille de donner du sens et de transformer ce qui a pu s'énoncer, ce qui a pu se passer ou se jouer dans cet espace, à notre insu ou non.

Il s'agit alors pour *chacun*, à partir de la verbalisation de ses ressentis, de se mettre en position de favoriser le travail d'élaboration *de l'autre*, c'est-à-dire que chacun puisse entendre ce que lui-même n'entend pas de lui.

C'est une *gymnastique* psychique essentielle pour apporter une nécessaire distance dans la poursuite de l'accompagnement auprès de la famille, pour tenter d'éviter de se « fourvoyer » en miroir avec elle dans des processus inféconds.

La richesse du « deux » provient également des échanges possibles « *en situation* » de nos savoirs propres.

Nous apprenons également en écoutant ou regardant faire notre collègue avec lequel nous intervenons.

Il s'agit d'un apprentissage qui se poursuit tout au long des rencontres. En effet, en tant que « professionnels de l'humain » nous nous devons de connaître les outils que nous utilisons et le champ épistémologique auquel nous nous référons mais nous devons également savoir que d'autres lectures alternatives existent face à la famille. Aussi l'émergence de multi lectures est plus à même de rendre compte de la complexité de l'être humain.

Ce sont ces différents regards qui peuvent rendre compte des résonances qui existent entre l'individu et la famille et des articulations dialectiques autour des concepts : individuation, identité et appartenance.

Autrement dit, il s'agit toujours au cours des différentes étapes *des cycles de la vie* à laquelle toute famille est confrontée, de permettre à chacun dans un groupe familial donné, de se trouver ou de se re-trouver entre individuation/autonomie et appartenance familiale afin qu'un *jeu* soit possible entre l'un et l'autre, *jeu* qui permette « le devenir ».

Ce sont ces capacités « de devenir » que nous nous devons de soutenir afin qu'advienne la mainlevée de la mesure éducative.

Sabine JACQUES
Psychologue

L'ATELIER « IMAGE DE SOI »

Dans le cadre de l'exercice de Mesures Éducatives en Milieu Ouvert, nous rencontrons des jeunes filles qui présentent diverses difficultés : problème de poids, assumer leur féminité...

Ces difficultés sont souvent profondément en lien avec leurs problématiques familiales, ayant nécessité l'intervention du Juge des Enfants.

Nous proposons à certaines de ces adolescentes de participer à un atelier, réunissant 4 ou 5 jeunes filles de la même tranche d'âge pour bénéficier de soins esthétiques (soins des mains, manucures, soins du visage, maquillage...).

1. PRESENTATION ET ORGANISATION DE L'ATELIER

Cet atelier se fait en présence d'une socio esthéticienne, c'est-à-dire une esthéticienne qui a une formation supplémentaire pour travailler dans le milieu de la santé et du social. Un travailleur social et un psychologue du service sont également présents lors des soins, cet atelier s'intégrant et s'articulant à la mesure éducative.

L'objectif de cet atelier est de prendre du temps pour prendre soin de soi, s'occuper de soi, de son corps. Chacun de nous a un rapport à notre corps plus ou moins compliqué du fait de notre histoire, de l'adolescence, de ce que l'on vit et de l'image que nous avons de nous-mêmes. Certains ont plus ou moins confiance en eux d'autres sont plus ou moins à l'aise dans leur corps, ou encore se voient d'une manière qui ne reflète pas forcément la réalité.

Notre corps est un de nos principaux outils pour communiquer, être en relation avec les autres. Ainsi, on ne se présente pas de la même manière (vêtement, maquillage, attitudes...) lorsque l'on va au lycée, quand on va à un entretien d'embauche, ou que l'on va voir ses copines, son petit copain.

Notre corps « parle », il reflète notre état d'esprit ... Comment apprendre à le comprendre, à le maîtriser ? A s'en servir ?

Nous proposons aux jeunes d'aborder ces questions autrement que dans le cadre de l'entretien classique avec comme idée phare que lorsqu'on est « *mieux dans son corps, on est mieux dans sa tête* ».

L'atelier se déroule de la manière suivante, au cours d'un trimestre :

- Une première rencontre réunit les jeunes filles et les intervenants du service (le travailleur social et la psychologue). C'est alors l'occasion de faire connaissance et d'évoquer les objectifs, le contenu et l'organisation de l'atelier.
- Ensuite se déroulent les cinq séances en présence de la socio esthéticienne. Chaque séance dure deux heures au rythme d'un mercredi sur deux.

La première heure et demie est consacrée aux soins esthétiques, au terme desquels la socio esthéticienne quitte le service. La dernière demie heure réunit les jeunes filles et le binôme psycho éducatif autour d'un goûter où sont repris les points forts de la séance.

- Pour finir, un entretien individuel a lieu avec la jeune et le binôme psycho éducatif, afin de reprendre ce qui s'est déroulé.
Qu'est ce que la jeune a retiré des séances ? Est-ce que cela l'a aidée à avancer sur certaines questions ? Comment peut-elle continuer à avancer sur ces questions ?
Le but est de réarticuler la problématique personnelle de la jeune et la mesure éducative. C'est également le moment où est réfléchi avec la jeune ce qui va être transmis à l'éducateur référent de la mesure, à la famille et au le Juge des Enfants.

2. BILAN DE L'ANNEE 2009

Nous avons pu mettre en place deux sessions dont sept jeunes filles ont bénéficié. Nous pouvons faire un bilan positif de leur participation globale. Voici les différents points qu'il nous semble pertinent de souligner:

- Chacune a pu exprimer à sa façon que ce temps d'atelier a été une pause dans son quotidien et qu'elle a tiré profit de la « bulle » qui lui était proposé. L'une d'elle disait « *à l'atelier c'est bien, c'est comme si on est seule au monde* » ou encore « *ici, j'oublie tout* ».
- Malgré la collectivité, elles ont petit à petit trouvé une place dans le groupe et la plupart d'entre elles se sont exprimées sur des sujets au cœur de la création de cet atelier. Elles ont pu progressivement aborder des questions les concernant ou inhérentes à leur problématique familiale, durant la séance de soin ou pendant le goûter.
- Les jeunes filles se sont senties valorisées par l'intervention d'une professionnelle présente spécialement pour elles, ainsi que par la qualité des soins et des produits qui leur ont été proposés. Elles se sont saisi des conseils techniques apportés par la socio esthéticienne, ce qu'elles ont beaucoup apprécié.
- L'atelier leur a permis de rencontrer d'autres jeunes suivies par le service, ce qui les a rassurées. En effet, cela dédramatise le poids de l'intervention judiciaire. Beaucoup s'en sont senties soulagées et cela a pu les « réconcilier » avec le service éducatif.
- Le temps de bilan individuel ayant pour but l'articulation avec la mesure éducative s'est montré très riche. Les jeunes filles ont apporté des éléments positifs et se sont montrées très réceptives à ce que nous leur avons renvoyé quand à leur participation et aux éléments de compréhension qui en ont découlé.

3. QUESTIONS OUVERTES

Nous pouvons nous demander de quelles façons les fruits de ce travail vont ensuite « servir » dans le travail d'AEMO. Nous n'avons en effet pas assez de recul pour évaluer les « gains » représentés dans le travail de l'intervenant en charge de la mesure éducative. Cependant, les jeunes ont pu prendre du plaisir et du temps positif pour elles, ce qui est à prendre en considération.

Certaines des jeunes filles nous ont sollicités pour que nous leur propositions d'autres activités de ce type (sorties avec les autres jeunes, autres ateliers). Un temps supplémentaire est-il à imaginer? Quelle serait son utilité?

Les parents ont respecté cet espace même si pour certaines mères il était manifestement difficile d'accepter que leurs filles bénéficient d'une telle intervention. Il serait intéressant que cela puisse être repris par les référents avec les parents concernés.

De plus, le projet initial ayant été confronté à la réalité, nous pouvons noter quelques points à re-questionner par l'équipe:

- L'organisation s'est avérée assez lourde (en terme de temps) pour les professionnels.
- La mise en place de l'atelier et ce que cela implique au sein de l'équipe peuvent être rediscutés.
- La question du binôme peut être aussi reposée. En effet, en fonction du nombre de jeunes filles présentes, il est plus ou moins pertinent d'être deux professionnels. Par exemple, s'il n'y a que deux ou trois jeunes filles, nous avons imaginé que l'un soit présent lors des séances de soin et que l'autre rejoigne le groupe au moment du goûter.
- La place du psychologue peut être aussi à réinterroger. Il semble que le principal soit que l'atelier puisse perdurer, ainsi il peut aussi être organisé par deux collègues éducatrices.

Clémence BALEN
Psychologue

Clémence NICOT
Assistante Sociale

SERVICE A.E.M.O

L'activité a été réalisée à 99,14 %.

PRIX DE JOURNEE 2009 : 10,17 €	CAPACITE INSTALLEE : 350 mesures
BUDGET PREVISIONNEL : 1 352 939 €	CAPACITE BUDGETAIRE : 127 751 journées

	MOUVEMENTS DES EFFECTIFS GARÇONS/ FILLES 2009		
	GARÇONS	FILLES	TOTAL
Jeunes pris en charge au 01.01.2009	149	139	288
Jeunes confiés dans l'année	112	122	234
Jeunes sortis dans l'année	86	88	174
Jeunes en charge au 31.12.2009	175	173	348
Jeunes suivis sur l'année 2009	261	261	522

- 52% des nouvelles mesures d'A.E.M.O. font suite à des mesures d'I.O.E.
- Les délais d'attente pour prendre en charge les nouvelles mesures (A.E.M.O. directes et suites d'I.O.E.) ont varié entre 1 et 4 mois et 42% d'entre elles de 2 à 3 mois.
- Le nombre des jeunes filles rencontrées en 2009 est toujours en augmentation : plus de 2%.

	MOUVEMENTS DES EFFECTIFS EN 2009 SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES JEUNES		
	<i>Même département</i>	<i>Autres départements</i>	TOTAL
Jeunes pris en charge au 01.01.2009	273	15	288
Jeunes confiés dans l'année	216	18	234
Jeunes sortis dans l'année	159	15	174
Jeunes pris en charge au 31.12 2009	330	18	348

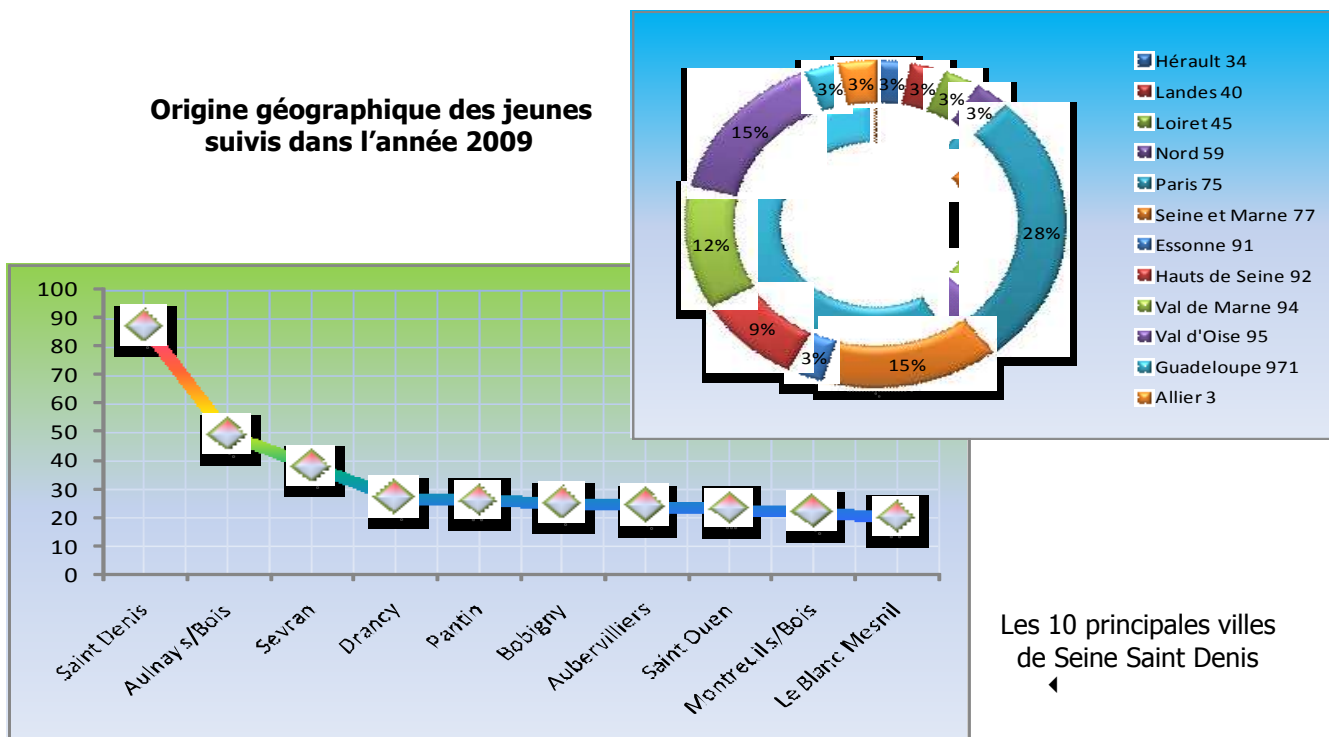
▪ 522 mineurs et leurs proches ont été pris en charge par le SIOAE93 au cours de l'année 2009. Seuls 33 d'entre eux (6,32%) ont été adressés par des magistrats siégeant dans d'autres départements. 27 de ces mineurs proviennent de l'Ile de France. Baisse de 3% des mineurs confiés dans l'année par d'autres Tribunaux pour Enfants.

▪ Plus de 73% des mesures ont été attribuées au service par 7 Juges des Enfants du Tribunal de Bobigny.

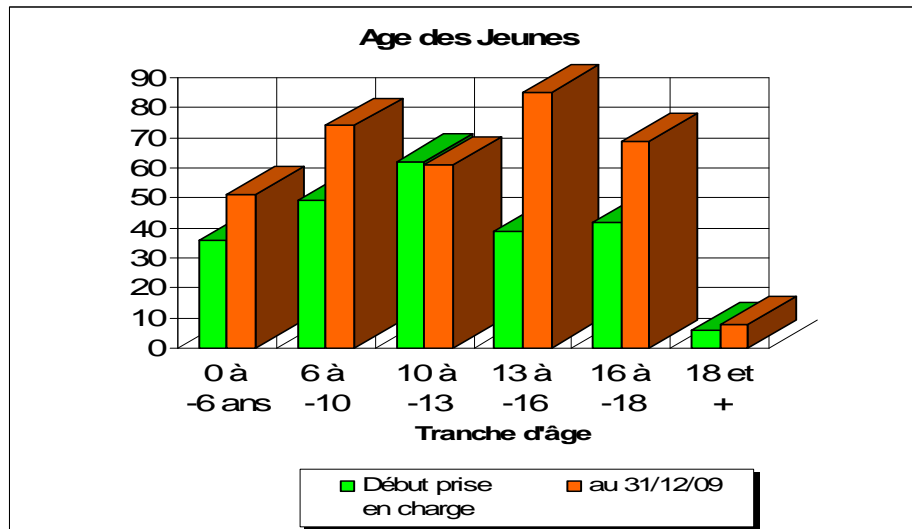
▪ 41 de ces 522 mineurs ont bénéficié d'une double prise en charge (ASE/SIOAE93) dont 20 pour une durée supérieure à 6 mois.

Cette situation prend racine dans des histoires complexes de jeunes souvent en rupture, en fugue, qui ont investi le cadre de l'A.E.M.O., pour lesquels une décision de placement a été ordonnée mais qui ne peut se mettre en place sur le long terme ou difficilement, pour diverses raisons : rejet du lieu de placement par le jeune, difficulté pour l'ASE ou le SIOAE93 pour trouver le lieu adéquat, vacances de postes dans certaines circonscriptions, etc... .

Origine géographique des jeunes suivis dans l'année 2009



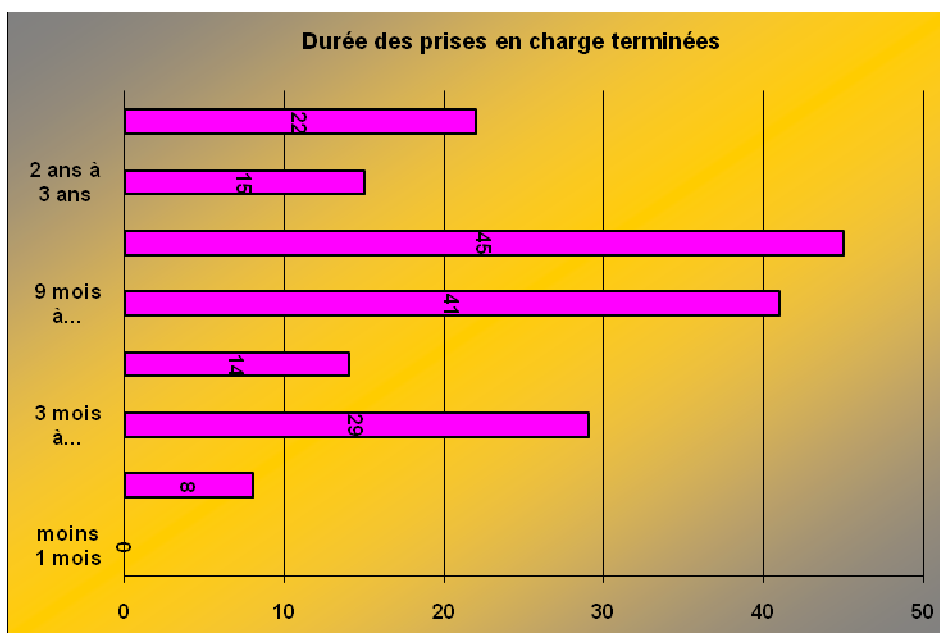
JEUNES CONFIES EN 2009



• Le nombre des mineurs de moins de 6 ans reste stable. Celui de la tranche d'âge entre 6 et 16 ans est en nette augmentation, particulièrement en fin d'année 2009 (63,21%). Le nombre des mineurs de plus de 16 ans est par contre en diminution.

SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE			
PAR NOTRE SERVICE			
Jeunes confiés	En établissement		10
	En Placement Familial		18
TOTAL DES JEUNES CONFIES			28
Jeunes suivis en milieu ouvert	I.O.E.		105
	A.E.M.O. Exercée par un autre service	P.J.J.	5
		Autre	23
	A.E.D.	A.S.E.	0
		ASSOCIATIVE	0
TOTAL DES JEUNES SUIVIS EN MILIEU OUVERT			133
Jeunes incarcérés			
Chez les parents, en famille, sans mesure éducative			3
Autres situations			70
Situation antérieure inconnue du SIOAE			
TOTAL GENERAL			234

• Cette année voit le nombre d'A.E.M.O exercées à la suite d'I.O.E en augmentations, 52% contre 43% en 2008 (47% en 2007 et 69% en 2006).



- 29,31% des mesures terminées n'ont pas excédé 9 mois.
- 78,73% d'entre elles ne durent pas plus de 2 ans.
- Seuls 12,64% des A.E.M.O. se poursuivent au-delà de 3 ans pour des enfants dont les familles sont en difficultés, dépassées dans la prise en charge éducative, par exemple, après des retours de placements ou en grande précarité sociale (hébergements provisoires, hôtel, etc.).

SITUATION DES JEUNES A L'ISSUE DE L'AEMO EXERCEE PAR VOTRE SERVICE		
Jeunes déjà placés pendant l'AEMO et restant placés mais sans AEMO		27
Jeunes placés après l'AEMO	A un établissement	30
	A un placement familial	13
TOTAL DES JEUNES PLACES		43
Jeunes suivis en milieu ouvert	En AEMO exercée par l'ASE	2
	En AEMO exercée par un service autre que l'ASE	6
	En AED exercée par l'ASE	0
	En AED exercée par votre service	0
TOTAL DES JEUNES SUIVIS EN MILIEU OUVERT		8
Chez les parents, en famille, sans mesure éducative		73
Tiers digne de confiance, sans mesure éducative		4
Autonomie, sans mesure éducative		18
Jeunes incarcérés		0
Décès		0
Autres situations non répertoriées ci-dessus		26
Situations inconnues par la structure d'action éducative		2
TOTAL GENERAL		174

- Pour 54,6% des jeunes suivis par le service, l'intervention judiciaire se termine soit une hausse de plus de 18% des Mains Levées ordonnées en 2009.
- 43 d'entre eux sont placés à l'issue de l'AEMO (hausse de 14%) dont 5 en urgence à l'ASE suite à des violences parentales, à des positions de parents refusant toute idée de séparation (pathologie mentale) contraignant le magistrat à placer ces enfants en urgence au vu du danger encouru par ces derniers.

SITUATION SCOLAIRE OU PROFESSIONNELLE DES JEUNES AU 31 DECEMBRE 2009

		Enfants de 2/6 ans	
		Ecole Maternelle	Au foyer
Sous-total		31	20
TOTAL		51	

Jeunes de - 16 ans			<i>Jeunes de 16 à 18 ans</i>				
Scolarisé	Internat scolaire ou professionnel	Non scolarisé	Scolarisé	Internat scolaire ou professionnel	Formation ou apprentissage	Activité professionnelle	Sans activité
Sous-total	215	5	48	1	4	1	23
TOTAL	220		77				

- Baisse de 5% des mineurs non scolarisés à mettre en lien avec le travail accru des équipes du SIOAE93 vers les partenaires du département (missions locales, divers services et associations intervenant sur l'échec scolaire, ateliers scolaires de Rencontre93 de l'AVVEJ, etc.).

POSTES DE PERSONNELS EN 2009

PERSONNELS REMUNERES SUR LE BUDGET DE L'ETABLISSEMENT OU DU SERVICE			<i>ECARTS</i>
Nombre de postes en <u>EQUIVALENT TEMPS PLEIN</u> (ETP) REPARTIS PAR CATEGORIE	Autorises au budget prévisionnel	Effectivement pourvus ou utilisés	
1. DIRECTION : directeur, directeur-adjoint	0,50	0,50	
2. CHEF DE SERVICE :	1,50	1,50	
3. ADMINISTRATIF : secrétariat, économat, comptabilité	3,50	3,35	0,15
4. EDUCATIF : chef de service et éducateur faisant fonction, éducateur, éducateur en formation, animateur socio-éducatif	12	10,80	1,20
5. ENSEIGNEMENT : général, technique, éducation physique			
6. ASSISTANT SOCIAL	2	2	
7. TISF			
8. SOCIOLOGUE			
9. PSYCHOLOGUE	2,25	2,25	
10. MEDICAL : généraliste, psychiatre	0,25	0,25	
11. SERVICE : Ménage, entretien	1,10	1,10	
ENSEMBLE	23,1	21,75	1,35

SERVICE I.O.E

▪ Nous avons réalisé les 202 mesures prévues malgré des temps d'intervention non remplacés (congé parental, congé de maternité) et ce, pour tenir compte de la demande pressante des magistrats qui ont été cette année en difficulté pour faire appliquer leurs décisions au vu de la surcharge des services habilités du département.

MESURES D'IOE SUIVIES EN 2009

	Filles	Garçons	Total
IOE	113	84	197
Ordonnance 45		5	5
Total	113	89	202

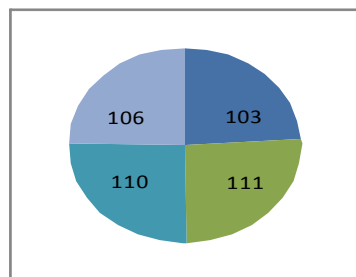
▪ Cette année voit le nombre d'I.O.E. concernant les filles augmenter de 5% mais, contrairement aux années précédentes, elles ne sont plus concernées par les ordonnances 45.

▪ Contrairement aux années précédentes, 58% des mesures ont été prises en charge par le SIOAE93, dans un délai de 2 mois et plus après la prise de décision judiciaire. Par ailleurs, pour plus de 22% de ces mesures le service n'a pas obtenu de prorogation ce qui a contraint les intervenants à mener le travail d'investigation en seulement 4 mois.

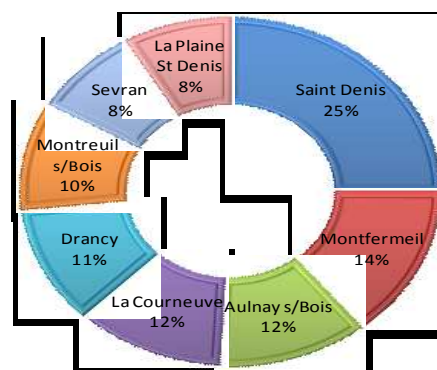
Ces délais d'attente sont liés entre autre aux:

- Nombre de mesures confiées supérieur à la capacité du service
- Difficulté de recrutement pour remplacer temporairement des intervenants absents (congés parentaux partiels, congés maternité)

Principaux Cabinets



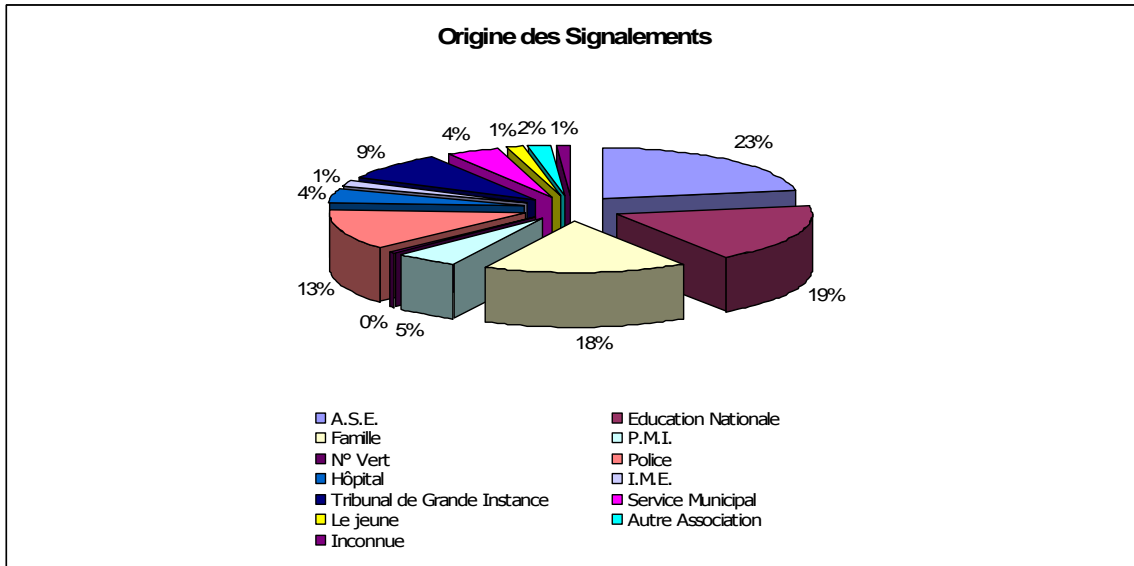
Principales Villes du 93



▪ Cette année encore 4 cabinets (sur quatorze) du Tribunal pour Enfants de Bobigny ont confié au service 60% des mesures d'I.O.E.

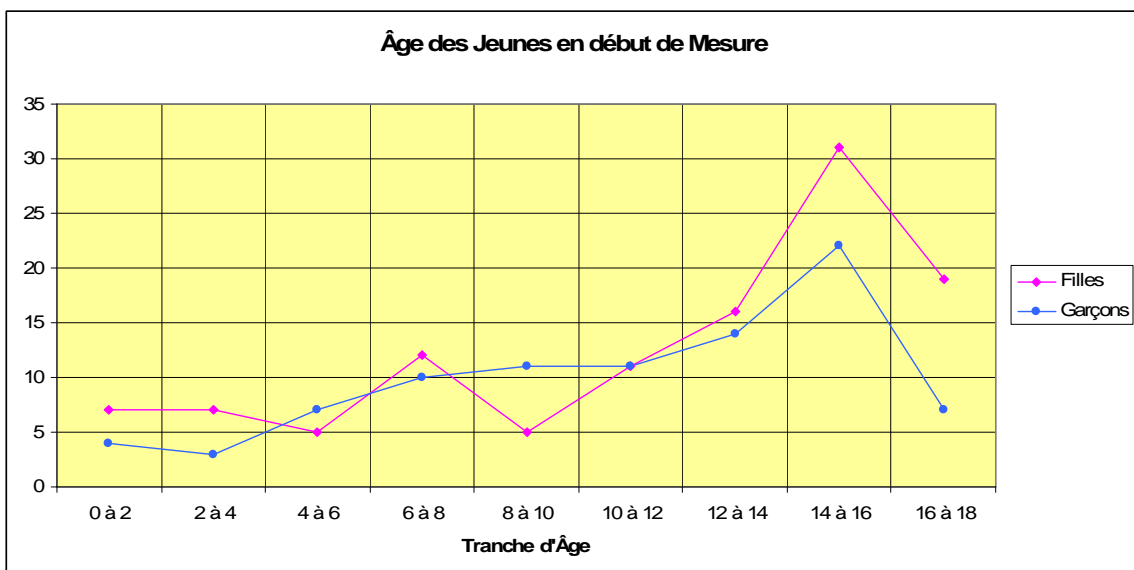
- Ce chiffre représente 120 mineurs demeurant dans les villes de Saint-Denis, Montfermeil, Aulnay-sous-Bois, La Courneuve, Drancy, Montreuil Sous Bois, Sevran et La Plaine saint Denis.

ORIGINE DES SIGNALEMENTS 2009



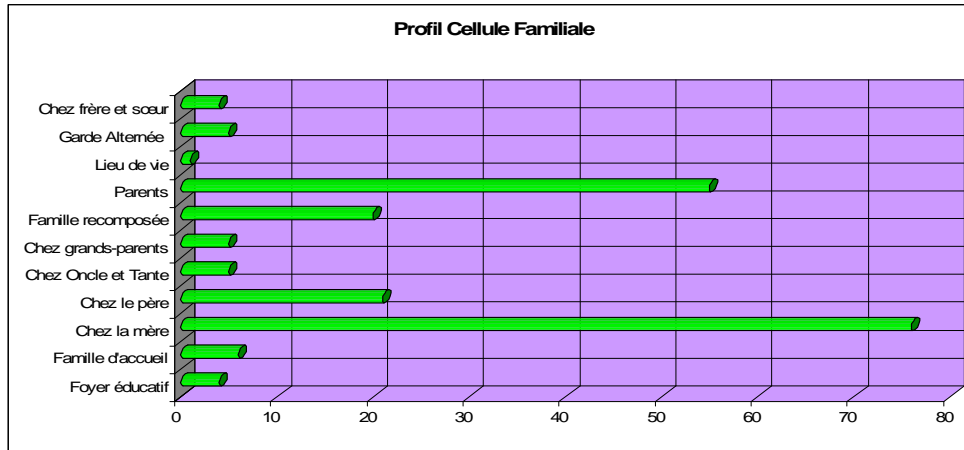
- 2009 est marqué par une forte augmentation des familles signalantes : 16,83% soit plus de 10% qu'en 2008.
- L'Aide Social à l'Enfance, l'Education Nationale et la Police représentent toujours la majorité des signalements : 53,45%

AGE DES JEUNES EN DEBUT DE MESURE 2009



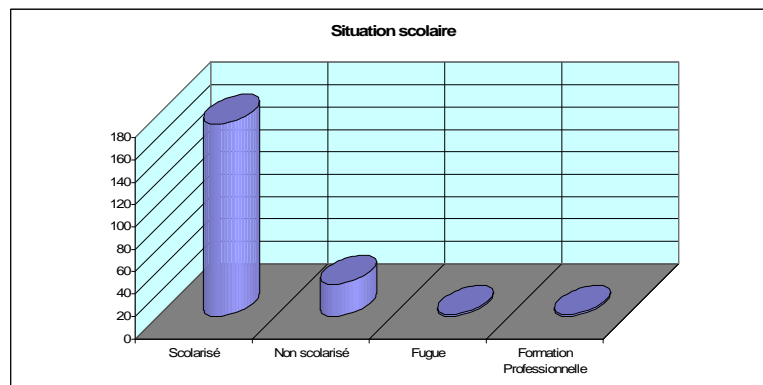
- Les mineurs âgés de plus de 6 ans sont en majorité : 83,65%
- La tranche d'âge 6/14 ans est cette année encore la plus représentée : 44,55%

TYPE FAMILIAL 2009



- Plus de 60% des mineurs rencontrés ont des parents séparés et vivent avec l'un d'entre eux.
- Plus de 27% de ces enfants partagent le quotidien avec le couple parental initial.
- Plus de 6% sont pris en charge par des membres de la famille élargie.

SCOLARITE DES JEUNES 2009



- La plupart de ces jeunes sont scolarisés : 86,64%

FIN DE MESURE D'IOE 2009

A l'issue de l'I.O.E	
Pas de suite	89
EMO	66
Mainlevée	2
En attente de décision	45*
Total	202

*Nombre correspondant à la réalité des décisions non encore rendues au 31 décembre 2009 (mesures juste terminées ou mesures encore en cours à cette date).

- Au 31/12/2009, sur les 157 décisions prises par les Juges pour Enfants à l'issue des mesures d'I.O.E. 44% des mesures terminées ne donnent pas lieu à une poursuite de l'aide éducative dans le cadre de l'intervention judiciaire.

